

Communiqué FFE, le 15 juillet 2021



©simonphotos

Légende : Philippe Augier, maire de Deauville et président du pôle international du cheval reçoit de Serge Lecomte, président de la FFE le prix de pôle d'excellence "performance" de compétition équestre

Une classification pour les Pôles d'excellence de compétition équestre

La Fédération Française d'Équitation met en place une classification des Pôles d'excellence de compétition équestre, établie selon une liste de critères définis, afin de les valoriser et leur offrir une meilleure visibilité auprès des collectivités locales et partenaires. Le Pôle international du cheval de Deauville a été le premier à recevoir la distinction, jeudi 15 juillet. Dix autres vont suivre.

Plusieurs Pôles de compétition, disposant de structures permanentes, ont été audités en début d'année par un groupe de travail, composé d'élus fédéraux, de membres de la Direction technique nationale et de plusieurs dirigeants de ces structures afin de mettre en œuvre cette classification. Celle-ci s'appuie sur un cahier des charges comportant 284 critères se basant sur les infrastructures sportives, le bien-être animal, l'accueil du public et le développement durable.

Une classification fédérale

« En créant cette classification, nous entendons valoriser la qualité d'organisation de ces Pôles d'excellence et les accompagner davantage auprès de de leurs partenaires au premier plan desquels figurent les collectivités territoriales. Cette démarche se veut pédagogique auprès des décideurs politiques afin qu'ils appréhendent au mieux l'impact de nos activités équestres vers nos concitoyens. La fédération se porte ainsi garante de la qualité de leurs infrastructures afin d'accueillir les plus grandes échéances sportives », explique Serge Lecomte, président de la FFE.

A la suite d'un audit fédéral effectué en début d'année, 11 sites ont été identifiés comme Pôles d'excellence, répartis en quatre statuts, selon les notes obtenues :

- Pôles d'excellence **Premium** : Pôle européen du cheval - Le Mans (72) et Pôle hippique de Saint-Lô (50).
- Pôles d'excellence **Performance** : Parc équestre du Touquet (62), Pôle international du cheval – Deauville (14), Ecurie Lou Chibaou – Barbaste (47) ; Haras de Jardy (92).
- Pôles d'excellence **Optimum** : Centre équestre de Mâcon-Chaintré (71) ; Ecurie du Val Porée – Dinard (35) ; Pôle équestre du Compiègnais (60) et Haras de Bel Air - Tours Pernay (37).
- Pôle d'excellence **Access** : Equivallée – Cluny (71).

Communiqué FFE, le 15 juillet 2021

Cette classification est évolutive. En effet, chaque site peut solliciter la FFE pour une nouvelle évaluation en fonction d'améliorations apportées.

Comment se matérialise cette classification ?

Chaque site se voit remettre une signalétique en fonction de son statut, à savoir, « Premium », « Performance », « Optimum » ou « Access ». En parallèle, la FFE adresse un courrier aux collectivités afin de les informer officiellement du statut obtenu par les pôles se situant sur leur territoire.

Le Pôle international du cheval à Deauville et son président, **Philippe Augier** sont les premiers à recevoir cette distinction à l'occasion du CDI 3* organisé du 15 au 18 juillet. « Cette classification est la première attribuée et récompense l'excellence du site de Deauville. Nous lançons dans ce sens un programme d'investissements importants avec la création de nouvelles carrières, de parking, boxes... pour continuer de recevoir des manifestations d'envergures internationales et s'inscrire dans la démarche du sport de haut niveau et des jeux de 2024 » commente Philippe Augier, maire de Deauville et président du Pôle International du Cheval.

La classification est ouverte à tous les sites permanents de compétition prouvant leur expertise et expérience en matière d'organisation de compétition équestre. Les demandes sont à adresser à la FFE afin de lancer une procédure d'audit.

Plus d'informations : competition@ffe.com et 02 54 94 46 00.

Contacts presse

FFE Communication

(+33 254 944 645)

communication@ffe.com

Agence Consulis

Véronique Gauthier (+33 672 770 600)

& Valérie Bleys (+33 621 441 515)

agenceconsulis@gmail.com